

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers pré-
sents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :

**Versement d'une sub-
vention à l'association
Couteau Laguiole Aubrac
Auvergne (CLAA)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUTEAU LAGUIOLE AUBRAC AUVERGNE (CLAA)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'association Couteau Laguiole Aubrac Auvergne (CLAA) a obtenu l'homologation « IG Couteau Laguiole » le 23 septembre 2022. Depuis l'homologation, quatre recours en justice ont été déposés pour contester la décision de l'institut national de la propriété industrielle (INPI) pour entre autres, non-respect des règles d'homologation des indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux (IGPIA).

Ces recours en justice ont contraint l'association CLAA de contracter avec un cabinet d'avocats début 2023 pour sa défense. Les frais pour ester en justice sont importants pour l'association qui ne peut à elle seule supporter les dépenses.

Par arrêt en date du 11 juillet 2024 rendu par la Cour d'Appel d'Aix en Provence, deux décisions sont annulées : l'une porte sur l'homologation « IG Couteau de Laguiole », l'autre sur le refus d'homologation du cahier des charges de l'indication géographique « Couteau de Laguiole » déposé par le Syndicat des fabricants aveyronnais du couteau laguiole (SFACL).

Ces deux annulations contraignent l'association CLAA à se pourvoir en cassation.

Par conséquent, l'association CLAA sollicite la Commune de Thiers pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin d'aider l'association à faire face aux frais juridiques engendrés.

Il est proposé de fixer le montant de cette subvention à 10 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la collectivité dans le chapitre 65.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le versement de cette subvention à hauteur de 10 000 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER